

On dit que l'on a parlé du Pont de Québec cinquante ans avant sa construction et que l'on en parlera encore cinquante ans après. Quoi qu'il en soit, le pont est présentement en plein dans le domaine de l'actualité grâce au projet de voie carrossable que l'on veut construire dessus et que l'on agite plus que jamais depuis quelques jours.

A ce sujet d'importantes déclarations ont été faites ainsi que d'encourageantes promesses. Tant mieux pour Québec, quoiqu'on dise en certains milieux, et surtout tant mieux pour les comtés environnants de la rive sud.

Voilà un peu plus de soixante ans l'on agitait beaucoup aussi cette question du pont de Québec et de son utilité pour la traverse du fleuve par les piétons et les véhicules. Seulement il s'agissait du "pont de glace".

Nous avons présentement sous les yeux le très intéressant rapport d'un comité spécial de l'Assemblée Législative "auquel a été renvoyé le sujet de la formation d'un pont de glace sur le Saint-Laurent devant Québec".

Comme on peut le voir le sujet était aussi sérieux que celui que l'on traite aujourd'hui et l'Assemblée Législative s'en était emparée également. Ce rapport est en date du 21 février 1853. Il avait été résolu par l'Assemblée Législative qu'un "comité soit nommé pour prendre en considération et faire rapport sur les avantages qu'il y aurait de former un pont périodique de glace sur le fleuve Saint-Laurent, devant Québec et pour les moyens à adopter pour ce faire..."

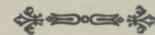
On avait considéré que les pertes de vie par accidents, que les dommages à la propriété "à part des incommodités et des difficultés qui se rencontrent dans la traverse du fleuve Saint-Laurent à Québec, durant ces mois d'hiver" forcent les autorités à prendre sans plus tarder les mesures nécessaires pour faire servir les obstacles mêmes dont on se plaignait en des communications avantageuses entre les deux rives et satisfaire ainsi aux besoins de l'accroissement de la population et aux progrès du commerce et de l'industrie. Or, pour atteindre ce but, durant plusieurs années, tous les efforts ont été dirigés vers l'objet principal en vue parmi divers projets : la formation d'un pont périodique de glace. Le projet remontait déjà à plusieurs années. En 1832, en vertu d'un acte passé sous le règne de Guillaume Quatre, chapitre 49, la Législature du Bas-Canada avait approprié certaines sommes d'argent dans le but de constater qu'il y avait possibilité de former tous les ans un pont de glace pour communiquer avec la rive sud "suivant la manière proposée par le capitaine John LeBreton pour les raisons mentionnées dans le préambule du bill" comme suit : "Attendu que la formation d'un pont de glace sur le Saint-Laurent entre Québec et la rive opposée lequel offre pendant plusieurs semaines consécutives une communication sûre entre les deux côtés du fleuve est d'un grand avantage pour les habitants de la cité de Québec et des environs par l'abondance que cela amène sur les marchés..." Comme on peut le voir le sujet était considéré comme d'une très grande importance. Le comité de la Chambre alors, qui était présidé par M. Andrew Stuart, le 7 janvier 1832 avait entendu le capitaine LeBreton et le plan proposé, selon les prévisions du bill, fut hautement approuvé par Sir James Henry Craig.

Mais on sait que le projet du capitaine LeBreton échoua. Il avait essayé de l'exécuter à l'aide d'ancre et de cables pour retenir les glaces, de paille et de neige pour souder les glaçons. Plus tard, en 1842, le projet fut de nouveau considéré et le conseil de ville de la cité de Québec forma un comité spécial pour l'étudier. On s'était alors arrêté à la construction de jetées qui bloqueraient les glaces. Un rapport fut présenté à ce sujet en février 1845 par le capitaine Boxer et ce rapport s'opposait à ce projet qui fut abandonné. On y revint en 1852, et une grande assemblée publique des citoyens de Québec eut lieu à cet effet le 13 février de cette



*Et l'art, ornant depuis sa simple architecture
Par ses travaux hardis surpasse la nature.*
(BOILEAU)

ÉCOLE DES Beaux-Arts



Jeunes gens, voulez-vous étudier

Le dessin d'ornement, le dessin d'illustration, l'architecture, la peinture, le modelage, l'art décoratif, la gravure à l'eau forte, -:- -:- -:- -:-

Allez vous inscrire à l'Ecole des Beaux-Arts.
Les cours sont donnés gratuitement.

Nous donnons aussi des cours préparatoires à l'architecture comprenant: les mathématiques, la physique et la chimie.

*Soyez de ceux qui veulent monter
et briller dans la société, L'avenir
est aux jeunes qui travaillent,*



S'adresser, pour autres renseignements, au

Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts

Tél : 2-8564w. 37, St-Joachim, QUEBEC.

Vos yeux sont en sûreté si vous m'en confiez le soon.— J.-A. McCLURE, O.D., 109 St-Jean, Québec.